

DECRET N° 83/996 du 7/12/83

Portant nomination de Monsieur MOUBERI
Grégoire en qualité de Secrétaire Général
de l'Hôtel IBCU-IVOUVU NOVOTEL.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES ;

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la Loi n°25/80 du 12 Novembre 1980, portant amendement de l'Article 47 de la Constitution ;
 - (/u le Décret n°83/012 du 11 Janvier 1983, portant organisation du Ministère du Tourisme et de l'Environnement ;
 - (/u le Décret n°82/049 du 18 Janvier 1982, déterminant les attributions des Membres du Gouvernement ;
 - (/u le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - (/u le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 susvisé ;
 - (/u le Décret n°83/320 du 3 Mai 1983, portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
 - (/u le Compte-Rendu de la Réunion de la Trilogie tenue le 10 Mars 1983 ;
- Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T ;

ARTICLE 1ER.- Monsieur MOUBERI Grégoire, Administrateur en Chef de 4ème Echelon, est nommé Secrétaire Général à l'Hôtel IBCU-IVOUVU NOVOTEL.

ARTICLE 2.- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de Service de l'intéressé, sera enregistré publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brassaville, 7 Décembre 1983.

PAR LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF
DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL
DES MINISTRES,

COLONEL Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Bernard COMBO MARCIONA.-

Le Ministre du Tourisme et
de l'Environnement,

Le Ministre des Finances,

Boniface MATINGOU.-

Itini-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

X